

Intervention du CCPM lors de la séance à huis clos du Conseil et du CCPM

Hier, nous avons eu l'occasion de connaître le cas du Massachusetts sur la gestion de l'eau. Cette réussite reflète une vision globale et systémique.

Grâce à des exemples comme les terres humides d'Alewife (*Alewife Reservation Stormwater Wetland*), nous avons pu constater que le Massachusetts est en tête relativement à l'utilisation d'infrastructures vertes pour une transition vers un développement durable.

Le changement climatique exacerbe les problèmes liés à l'eau, autant dans les cas de rareté que de surcroît. Le renforcement de sa gestion transversale et intégrée est d'autant plus nécessaire pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Comme nous le savons bien, la transversalité représente une difficulté en ce qui concerne les cadres juridiques et de gouvernance, car les mandats et les responsabilités de chaque autorité, même bien définis, sont nécessairement limités. Il est donc crucial de déployer de nouveaux efforts de communication et d'harmonisation qui, en fin de compte, contribuent au bien-être des collectivités.

Au cours des exposés présentés tout au long de la journée, il est devenu évident qu'il existe actuellement de précieuses initiatives citoyennes qui pourraient sans doute profiter d'un cadre juridique plus favorable.

Après avoir analysé tout ce qui a été discuté à notre première rencontre publique, et à la lumière de l'expérience individuelle des membres du CCPM, nous avons cerné les enjeux suivants :

- le manque de valorisation économique des bénéfices tirés d'une infrastructure verte (même si l'on note des progrès, comme dans le cas du Catskills Watershed, à New York, il reste encore beaucoup à réaliser);
- un immobilisme prédominant quant à l'urbanisation anarchique.

Nous considérons que la CCE peut :

- déterminer, au moyen de l'*Atlas environnemental de l'Amérique du Nord*, les zones particulièrement sensibles, ainsi que celles qui pourraient bénéficier de l'utilisation d'une infrastructure verte;
- aider à définir ce qui aide à une planification adéquate pour le développement durable, où l'appliquer et comment;
- contribuer à la capacité de récupération;

- favoriser l'échange d'expériences et de connaissances entre les trois pays de l'Amérique du Nord, comme étant une seule région (notamment avec des exemples de réussites et des projets comme ceux de la EPA en matière d'infrastructure verte, qui font tant défaut dans de nombreuses parties du monde).

En conclusion, le thème que nous abordons ne touche pas seulement l'environnement, mais aussi des aspects de sécurité et de bien-être durable pour les collectivités. Selon notre type de gestion de l'eau, les pluies torrentielles représenteront une ressource ou un désastre...